

Commissaire enquêteur
Christophe METAIS
29/04/25
Commissaire enquêteur



Au nord un front bâti R+8 du hameau existant

Au sud, habitat en R+1

Décision dans l'aménagement de la ZAC de ne pas faire de bâti haut entourant le hameau sauf au Nord. Maintien à l'Est de parc de stationnement et espace planté comme à l'ouest (Propriété de Altrad). Au sud, création de logements sociaux en R+1 pour les « harquis ». « avec les propriétaires



PLAN DE LA ZAC – LA LIRONDE
Projet de stationnement (aucun bâtiment projeté)
Q : bâtiments sociaux en R+1
Les acteurs de la SERM (ville) avaient « négocié » avec les propriétaires du hameau de ne pas faire de recours sur la ZAC en ne mettant en place des bâtiments haut que sur le front Nord du hameau et ne construire que du R+1 au Sud.



● Programmes livrés ● Programmes en cours de construction ● Programmes en attente de réalisation